

CHEOPS TECHNOLOGY FRANCE

Société anonyme

37, rue Thomas Edison

33610 CANEJAN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 avril 2021

CHEOPS TECHNOLOGY FRANCE

Société anonyme

37, rue Thomas Edison

33610 CANEJAN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 avril 2021

À l'assemblée générale de la société CHEOPS TECHNOLOGY FRANCE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CHEOPS TECHNOLOGY FRANCE relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er mai 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.



Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bordeaux, le 13 octobre 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Mathieu PERROMAT

COMPTES ANNUELS

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

Bilan Actif

CHEOPS TECHNOLOGY FRANCE

Période du 01/05/20 au 30/04/21
Edition du 23/10/21
Devise d'édition €

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 30/04/2021	Net (N-1) 30/04/2020
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	36 302	36 302		
Frais de développement	820 309	703 532	116 778	117 427
Concession, brevets et droits similaires	189 834	108 286	81 549	8 007
Fonds commercial	8 129 018		8 129 018	8 129 018
Autres immobilisations incorporelles	1 504 336	135 136	1 369 200	60 000
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	10 679 800	983 256	9 696 544	8 314 452
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	995 872	982 000	33 872	45 086
Autres immobilisations corporelles	7 307 808	3 116 564	4 191 244	4 021 485
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	35 188		35 188	584 982
TOTAL immobilisations corporelles :	8 338 869	4 078 564	4 260 305	4 651 552
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	3 181 107	348 334	2 832 773	348 334
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	2 371 443		2 371 443	2 371 443
Prêts				
Autres immobilisations financières	888 562		888 562	701 105
TOTAL immobilisations financières :	6 441 112	348 334	6 092 778	3 420 882
ACTIF IMMOBILISÉ	25 459 781	5 410 154	20 049 627	16 386 886
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	681 522	571 597	89 925	113 087
TOTAL stocks et en-cours :	681 522	571 597	89 925	113 087
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	312 118		312 118	201 569
Créances clients et comptes rattachés	24 371 424	318 004	24 053 420	24 659 806
Autres créances	4 076 409		4 076 409	4 214 515
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	28 759 950	318 004	28 441 946	29 075 691
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	1 500 000		1 500 000	2 501 500
Disponibilités	25 446 047		25 446 047	18 466 959
Charges constatées d'avance	1 968 857		1 968 857	1 524 619
TOTAL disponibilités et divers :	28 912 904		28 912 904	22 493 077
ACTIF CIRCULANT	58 334 377	889 602	57 444 775	51 681 835
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	83 794 158	6 299 756	77 494 402	68 068 721

Bilan Passif

CHEOPS TECHNOLOGY FRANCE

Période du 01/05/20 au 30/04/21
Edition du 23/10/21
Devise d'édition €

RUBRIQUES	Net (N) 30/04/2021	Net (N-1) 30/04/2020
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 230 000	230 000	230 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	23 000	23 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	23 969 081	20 959 603
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	5 738 175	4 711 478
TOTAL situation nette :	29 960 257	25 924 081
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	53 199	53 199
CAPITAUX PROPRES	30 013 456	25 977 280
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	533 156	509 178
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	533 156	509 178
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 034 438	2 636 034
Emprunts et dettes financières divers	370	4 370
TOTAL dettes financières :	7 034 807	2 640 404
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		224 863
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 230 922	20 017 243
Dettes fiscales et sociales	17 064 138	14 885 040
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 190 101	255 732
TOTAL dettes diverses :	36 485 160	35 158 015
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	3 427 822	3 558 980
DETTES	46 947 790	41 582 262
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	77 494 402	68 068 721

Compte de Résultat (Première Partie)

CHEOPS TECHNOLOGY FRANCE

Période du 01/05/20 au 30/04/21
Edition du 23/10/21
Devise d'édition €

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 30/04/2021	Net (N-1) 30/04/2020
Ventes de marchandises	59 411 805	754 459	60 166 264	59 828 597
Production vendue de biens				
Production vendue de services	56 478 127	2 016 403	58 494 530	52 019 841
Chiffres d'affaires nets	115 889 932	2 770 862	118 660 794	111 848 439
Production stockée			39 813	45 632
Production immobilisée			20 000	
Subventions d'exploitation			435 875	457 064
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			11 646	4 614
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			119 168 129	112 355 749
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			49 800 971	50 000 333
Variation de stock de marchandises			17 041	(2 349)
Achats de matières premières et autres approvisionnements			11 807	58 674
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			18 840 061	18 258 981
TOTAL charges externes :			68 669 879	68 315 640
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			1 601 701	1 744 951
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			27 500 273	24 946 787
Charges sociales			10 848 381	9 387 373
TOTAL charges de personnel :			38 348 654	34 334 159
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			916 834	772 355
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			169 090	94 139
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			1 085 924	866 494
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			169 012	265 706
CHARGES D'EXPLOITATION			109 875 169	105 526 950
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			9 292 960	6 828 799

Compte de Résultat (Seconde Partie)

CHEOPS TECHNOLOGY FRANCE

Période du 01/05/20 au 30/04/21
 Edition du 23/10/21
 Devise d'édition €

RUBRIQUES	Net (N) 30/04/2021	Net (N-1) 30/04/2020
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	9 292 960	6 828 799
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	206 842	552 056
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	74 354	107 943
Autres intérêts et produits assimilés	26 957	26 355
Reprises sur provisions et transferts de charges		47 470
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	308 153	733 824
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	348 334	
Intérêts et charges assimilées	83 881	22 369
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	432 215	22 369
RÉSULTAT FINANCIER	(124 061)	711 455
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	9 168 898	7 540 253
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	67 907	5 597
Produits exceptionnels sur opérations en capital	460 820	83
Reprises sur provisions et transferts de charges	17 542	131 794
	546 269	137 475
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	78 130	117 169
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	463 830	26 296
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	41 520	434 293
	583 480	577 758
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(37 211)	(440 284)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	1 078 557	679 332
Impôts sur les bénéfices	2 314 955	1 709 159
TOTAL DES PRODUITS	120 022 551	113 227 047
TOTAL DES CHARGES	114 284 376	108 515 569
BÉNÉFICE OU PERTE	5 738 175	4 711 478

Annexe des comptes annuels au 30 avril 2021

CHEOPS TECHNOLOGY FRANCE

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 avril 2021 ont été établis conformément aux règles édictées par le Code de Commerce et le Plan Comptable Général 1999, règlement CRC n°99-03 modifié et complété, entre autres, par les règlements comptables 2000-06, 2003-07 pour les passifs, 2002-10, 2004-06 sur les amortissements et les actifs et enfin par le règlement 2016-07 du 4 novembre 2016, aux principes comptables fondamentaux (continuité d'exploitation, indépendance des exercices, permanence des méthodes, prudence) et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les coûts de développement ont été passés en charges, à l'exception de ceux engagés pour développement du logiciel inscrit au bilan suite à l'absorption d'EURO-SYS faite au cours de l'exercice clos le 30 avril 2020, et ce afin de maintenir la permanence de cette méthode sur cet actif spécifique.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le plan suivant :

- frais d'établissement : 5 ans en mode linéaire
- logiciels : 1 à 3 ans en mode linéaire
- autres actifs incorporels : 10 ans en mode linéaire

Le poste « fonds de commerce » qui s'élève à la clôture de l'exercice à 8.129.018 Euros est composé :

- de la reprise des activités du pôle « infrastructures régions » de la société ARES en juillet 2008 ;
- du mali de fusion technique constaté dans le cadre de la transmission universelle de patrimoine (TUP) de la société ALPHAMEGA en mai 2008 ;
- des malis de fusion constatés lors de l'absorption des sociétés LIBERIS, GROUPE OCEALIS, OCEALIS INFOGERANCE effectuée dans le cadre de la fusion simplifiée à effet du 1er mai 2015 ;
- du mali de fusion technique constaté à hauteur de 2.059.898 euros dans le cadre fusion simplifiée de la société FAST PARALLEL SOLUTIONS à effet du 1er mai 2017. Toutefois, la société ayant perçu une indemnisation dans le cadre de la garantie du protocole de cession le 18 octobre 2017, à hauteur de 145.914 €, venant en déduction du prix d'acquisition des titres de FPS FRANCE, le mali de fusion a donc été réduit à dû concurrence pour s'établir à 1.913.984 € ;
- du mali de fusion technique constaté à hauteur de 396.105 euros dans le cadre fusion simplifiée de la société EURO-SYS à effet du 1er juillet 2019, ainsi qu'à hauteur de 442.000 euros par la reprise du fonds de commerce inscrit à l'actif de cette société.

Ce poste a fait l'objet d'une évaluation à la clôture de l'exercice pour apprécier le bien-fondé d'une éventuelle dépréciation.

L'approche retenue pour le test de dépréciation s'entend d'une approche globale, notamment au regard des considérations suivantes :

Annexe des comptes annuels au 30 avril 2021

CHEOPS TECHNOLOGY FRANCE

- les différents éléments (et les malis découlant des absorptions) sont pour l'essentiels affectables à des portefeuilles clients et non à des actifs corporels & incorporels amortissables ;
- les différentes composantes de ce poste sont totalement fongibles dans l'activité globale de CHEOPS TECHNOLOGY et n'ont nullement adjoint une activité spécifiquement identifiable.

En conséquence, le test de dépréciation met ainsi en rapport la valeur comptable du poste Fonds de commerce et sa valeur de négociation potentielle, et ce après application sur l'EBITDA des multiples usuels des transactions du secteur d'activité.

Au regard de la rentabilité récurrente, confirmée par celle constatée sur le présent exercice, et malgré l'application d'une certaine prudence dans les multiples retenus, il n'existe à la clôture du présent exercice aucun bien fondé à constater la moindre dépréciation.

Par ailleurs, CHEOPS TECHNOLOGY avait acquis, fin décembre 2010, l'usufruit temporaire des titres de la SCI MYKERINOS, propriétaire bailleur des murs du siège de Canéjan pour un montant hors droits et hors frais de 900.000 euros, montant qui était amorti sur la durée de l'usufruit soit 10 ans. Cette valeur a donc été sortie des actifs de la société en décembre 2020, soit au cours du présent exercice. CHEOPS TECHNOLOGY a toutefois renouvelé, fin décembre 2020, l'acquisition de l'usufruit temporaire des titres de la SCI MYKERINOS, pour un montant hors droits et hors frais de 1.467.000 euros, et ce pour une nouvelle durée de 5 ans. Ce montant sera donc amorti sur cette nouvelle durée, soit 5 ans.

1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires pour leur mise en état d'utilisation, hors frais d'acquisition).

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés en fonction de la durée probable d'utilisation des biens selon les plans suivants :

- | | |
|---|-----------------------------|
| ➤ installations techniques Datacenter : | 7 ans en mode linéaire |
| ➤ installations générales, agencements divers : | 3 à 10 ans en mode linéaire |
| ➤ matériel de transport : | 2 à 4 ans en mode linéaire |
| ➤ matériel de bureau et informatique : | 1 à 7 ans en mode linéaire |
| ➤ mobilier : | 2 à 8 ans en mode linéaire |

1.3. Immobilisations financières

Le poste est constitué :

- par les dépôts de garantie versés aux bailleurs pour les locaux d'exploitation de CHEOPS TECHNOLOGY à hauteur de 738.563 Euros ;
- par un fonds de garantie de 150.000€ retenu par la B.P.I sur le montant d'un financement obtenu au cours de l'exercice ;
- par les titres de la société DFI Service, société de droit suisse acquise le 2 novembre 2020 pour un montant de 2.832.773 €, en ce compris 43.853 € de frais d'acquisition ;
- d'un placement financier à rémunération garantie, pour lequel CHEOPS TECHNOLOGY a souscrit :
 - une participation au capital de la SAS JETKEY INVEST pour un montant total de 348.334 Euros (souscription initiale au capital de 63.334€, complétée au cours de l'exercice précédent à hauteur de 285.000 € par souscription à une augmentation de capital et par l'acquisition d'actions). Il est à noter qu'au regard de la situation nette négative de cette

Annexe des comptes annuels au 30 avril 2021

CHEOPS TECHNOLOGY FRANCE

société au 31 décembre 2020 et des incertitudes nées de la crise sanitaire sur la survaleur anticipée au niveau de la réalisation d'un actif de cette société, la valeur de ces titres a été provisionnée par mesure de prudence, et ce en totalité sur le présent exercice.

- o à un emprunt obligataire à hauteur de 2.371.433 euros (*souscription initiale de 1.580.962€, complétée au cours de l'exercice précédent à hauteur de 790.481 € par l'acquisition d'obligations*)

La rémunération découlant de ce placement s'élève pour l'exercice à 25.536 euros d'intérêts, auxquels il convient de rajouter une quote-part de la prime de remboursement de 9.95% qui sera servie au terme du dit placement, soit pour l'exercice un produit de 45.819 euros.

Au total, la prime de remboursement provisionnée s'élevait au 30 avril 2021 à 228.298 €.

1.4. Stocks

Les stocks sont valorisés à leur coûts d'entrée. Ils correspondent, pour l'essentiel, à des pièces détachées sur certains contrats de supports. Une provision pour dépréciation est constatée en fonction de l'ancienneté pour tenir compte de la vétusté et de l'obsolescence des éléments.

1.5. Créances et provisions pour dépréciation des actifs

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée au cas par cas en fonction des risques encourus lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CHEOPS TECHNOLOGY déprécie totalement ses créances sur des sociétés déclarées en procédure collective.

1.6. Provisions pour retraite

Aucune provision pour indemnités de fin de carrière ou compléments de retraite des salariés n'est constituée dans les comptes sociaux.

Le montant de la provision pour indemnités de départ volontaire à la retraite à la clôture de l'exercice est estimé à 2.821.343 € en application de la convention collective Syntec, de la méthode de calcul préconisée par la recommandation 23 de l'Ordre des Experts-Comptables, de la table de mortalité des années 2003-2005 et des hypothèses suivantes :

- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux d'augmentation des salaires : 2 %
- Taux d'actualisation : 0,85 %
- Taux de charges sociales : 46 %
- Probabilité de non départ : rotation forte & faible pour la direction
- Table de mortalité INSEE 2016-2018

CHEOPS TECHNOLOGY n'a pas accordé d'avantages particuliers à ses salariés.

1.7. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les sociétés se ventile ainsi :

Annexe des comptes annuels au 30 avril 2021

CHEOPS TECHNOLOGY FRANCE

Postes	Avant impôt	Retraitements fiscaux	Impôt	Après impôt
Résultat courant	9 188 899	198 006	2 682 381	6 486 518
Résultat exceptionnel	(37 211)	0	(10 856)	(28 555)
Résultat comptable av. participation	9 131 688	198 006	2 671 725	6 459 963
Participation	(1 078 557)	399 225	(194 539)	(884 018)
Divers impôts (CIR, CI mécénat...)	195 622	(79 022)	33 391	162 231
Résultat comptable	8 248 753	518 209	2 510 577	5 738 176

CHEOPS TECHNOLOGY a bénéficié d'un crédit impôt recherche (CIR) de 125.662 € pour l'année civile 2020.

La société a, par ailleurs, effectué au cours de l'exercice des dépenses de Mécénat éligibles au crédit d'impôt pour un montant de 116.600 €, générant ainsi un crédit d'impôt de 69.960 euros.

2. Faits significatifs de l'exercice et évènement postérieurs à la clôture

2.1 Faits marquant de l'exercice

L'exercice a été marquée par la poursuite de la crise sanitaire induite par la Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020. Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise précise qu'elle n'a pas constaté d'impact sur son activité et sa rentabilité.

Pour autant, dans la continuité des actions engagées à la fin du précédent exercice, l'entreprise a, par mesure de prudence, continué d'actionner les leviers suivants :

- recours à l'activité partielle pour les techniciens pour lesquels les interventions étaient rendues impossibles du fait des fermetures de sites clients ou de l'impossibilité de respecter les dispositions sanitaires ;
- sollicitation des établissements financiers pour la mise en place du moratoire de six mois sur les échéances des emprunts et les loyers des crédits baux mobiliers ;
- décalage, puis étalement, du paiement de la part patronale des charges sociales du premier semestre 2020 ;
- sollicitation d'un Prêt Garantit pas l'Etat, débloqué début mai 2020 pour un montant de 4.000.000 €, emprunt qui a été remboursé avril 2021.

Ainsi, eu égard à la situation de l'entreprise à la date de l'arrêté des comptes, elle estime que la crise sanitaire est sans impact sur les comptes du présent exercice.

Par conséquent, à l'exception de la simple traduction comptable des dispositions évoquées ci-dessus, aucun ajustement des comptes annuels clos au 30 avril 2021 n'a été pratiqué.

Il convient toutefois de noter que conformément à la recommandation du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, le traitement des contrats de crédits baux ayant bénéficié d'un moratoire de remboursement de six mois se traduisant par un allongement à due concurrence de la durée du contrat, se traduit par le maintien de la linéarisation de ces loyers inégaux sur la durée restant à courir jusqu'au nouveau terme du contrat. L'application de cette nouvelle linéarisation induit un impact positif estimé à 501.589 €.

2.2 Evénements postérieurs

Néant.

Annexe des comptes annuels au 30 avril 2021

CHEOPS TECHNOLOGY FRANCE

3. Notes relatives à certains postes du bilan

3.1. Immobilisations et amortissements

Les mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé sont les suivants :

IMMOBILISATIONS		Valeur brute en début d'exercice	Augmentations par		Diminutions par		Valeur brute en fin d'exercice	
			Virements	Acquisitions, créations ou virements	Virements	Sorties		
INCORP	Frais d'établissement et de développ.	TOTAL I	816 799	4 000	35 813		856 612	
	Autres immob. incorporelles	TOTAL II	9 174 291		1 548 897	900 000	9 823 188	
CORPORELLES	Terrains		0				0	
	Constructions		0				0	
	Installations techn., matériel, outillage indust.		995 872				995 872	
	Installations générales, agenc., aménag. divers		3 319 586	238 504	165 041	113 006	3 610 125	
	Matériel de transport		525 007		21 682		546 689	
	Matériel de bureau et informatique		2 623 539	11 688	423 864	70 075	2 989 017	
	Autres immob. corporelles		150 165		11 812		161 977	
	Immobilisations corporelles en cours						0	
	Avances et acomptes		584 982		164 399	254 193	460 000	35 188
	TOTAL III	8 199 151	250 193	786 798	254 193	643 081	8 338 869	
FINANCIERES	Participations selon mise en équivalence		0				0	
	Autres participations		348 334	2 832 773			3 181 107	
	Autres titres immobilisés		2 371 443	0	0		2 371 443	
	Prêts et autres immobilisations financières		701 105		236 469	0	49 011	888 563
	TOTAL IV	3 420 882	0	3 069 242	0	49 011	6 441 112	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)			21 611 123	254 193	5 440 750	254 193	1 592 092	25 459 781

AMORTISSEMENTS		Amortissements en début d'exercice	Augmentations (dotations)	Augmentations (Aports)	Diminutions (sorties et reprises)	Amortissements en fin d'exercice	
INCORP	Frais d'établissement et de développ.	TOTAL I	699 372	40 462	0	0	739 834
	Autres immob. incorporelles	TOTAL II	977 266	166 155	0	900 000	243 422
CORPORELLES	Terrains		0				0
	Constructions		0				0
	Installations techn., matériel, outillage indust.		950 785	11 213	0	0	962 000
	Installations générales, agenc., aménag. divers		850 170	329 233	0	111 305	1 078 098
	Matériel de transport		376 645	15 182	0	0	391 827
	Matériel de bureau et informatique		1 337 694	332 119	0	67 945	1 601 868
	Autres immob. corporelles		22 304	22 469	0	0	44 772
	Immobilisations corporelles en cours		0				0
	Avances et acomptes		0				0
	TOTAL III	3 547 599	710 216	0	179 250	4 078 564	
TOTAL GENERAL (I+II+III)			5 224 237	916 834	0	1 079 250	5 061 820

Annexe des comptes annuels au 30 avril 2021

CHEOPS TECHNOLOGY FRANCE

3.2. Etats des provisions

Les mouvements ayant affecté les divers postes de provisions sont les suivants :

PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Apports suite à fusion	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant en fin d'exercice
réglementées	Amortissements dérogatoires	53 199				53 199
	Provisions pour hausse des prix					
	Autres provisions réglementées					
	TOTAL I	53 199	0	0	0	53 199
pour risques et charges	Provisions pour litiges	509 178		41 520	17 542	533 156
	Provisions pour garanties données aux clients					
	Provisions pour pertes sur marchés à terme					
	Provisions pour amendes et pénalités					
	Provisions pour pertes de change					
	Provisions pour pensions et obligations similaires					
	Provisions pour impôts					
	Provisions pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur CP					
	Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL II	509 178	0	41 520	17 542	533 156	
pour dépréciation	- incorporelles					
	- corporelles					
	Sur immobilisations			348 334		348 334
	- titres mis en équivalence					
	- titres de participation					
	- autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours	565 495		21 948	15 846	571 597	
Sur comptes clients	194 191		147 142	23 329	318 004	
Autres provisions pour dépréciation						
TOTAL III	759 686	0	617 424	39 175	1 237 935	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 322 063	0	558 944	58 717	1 824 280	
Dont dotations et reprises						
	d'exploitation			169 090	39 175	
	financières			348 334	0	
	exceptionnelles			41 520	17 542	

3.3. Produits à recevoir

Ils sont constitués de produits d'exploitation.

3.4. Charges à payer

Les dettes provisionnées représentent un total de 15.415.360 € et concernent pour :

- 20.000€ d'intérêts courus sur emprunt ;
- 3.095.422 €, les dettes fournisseurs,
- 12.299.938 €, les dettes fiscales et sociales (dont 2.523.416 € au titre de la provision pour congés payés ; cette dernière ayant été calculée selon la règle du maintien de salaires).

3.5. Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 1.966.857 € et correspondent à des charges d'exploitation.
Les produits constatés d'avance s'élèvent à 3.427.822 € et correspondent à des produits d'exploitation.

Annexe des comptes annuels au 30 avril 2021

CHEOPS TECHNOLOGY FRANCE

3.6. Etats des échéances des créances et dettes

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			
	Prêts		0	
	Autres immobilisations financières	888 562		888 562
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	381 551		381 551
	Autres créances clients	23 989 873	23 989 873	
	Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
	Personnel et comptes rattachés	13 694	13 694	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	136 404	136 404	
	État - Impôts sur les bénéfices			
	État - Taxe sur la valeur ajoutée	1 264 919	1 264 919	
	État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	390	390	
	État - Divers			
	Groupe et associés	2 283 780	2 283 780	
Débiteurs divers	377 222	377 222		
Charges constatées d'avance		1 966 857	1 966 857	
TOTAL GÉNÉRAL		31 303 252	30 033 139	1 270 113

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	0			
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	7 034 438	2 379 872	4 618 851	35 714
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	18 230 922	18 230 922		
Personnel et comptes rattachés	8 412 230	8 412 230		
Sécurité sociale et autres organismes	4 322 641	4 322 641		
Impôts sur les bénéfices	325 768	325 768		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 046 594	3 046 594		
Obligations cautionnées		0		
Autres impôts, taxes et assimilés	956 814	956 814		
Dettes sur immo. et comptes rattachés		0		
Groupe et associés	370	370		
Autres dettes	1 190 101	1 190 101		
Dettes représentat. de titres empruntés	0	0		
Produits constatés d'avance	3 427 822	3 427 822		
TOTAL GÉNÉRAL	46 947 700	42 293 134	4 618 851	35 714

3.7. Effets de commerce

Des effets à payer s'élevant à 0 € figurent parmi les dettes fournisseurs.
Aucun effet à recevoir n'est inscrit en créances clients.

Annexe des comptes annuels au 30 avril 2021

CHEOPS TECHNOLOGY FRANCE

3.8. Composition du capital

A la clôture de l'exercice, le capital social s'élève à 230,000 €, composé de 2.300,000 actions de 0,10 € de valeur nominale, sans changement sur l'exercice.

Le tableau ci-dessous reprend la variation des capitaux propres sur l'exercice étant précisé que la société a procédé sur l'exercice à une distribution de dividendes d'un montant de 1.702.000 €.

CAPITAUX PROPRES	30/04/2020	Augmentation	Diminution	30/04/2021
Capital souscrit appelé versé	230 000			230 000
Réserve légale	23 000			23 000
Autres réserves	20 955 443	3 006 798		23 962 241
Réserves réglementées	4 160	2 680		6 840
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1				
Résultat de l'exercice	4 711 478		4 711 478	
Subvention d'investissement				
Provisions réglementées	53 199			53 199
TOTAL	25 977 280	3 009 478	4 711 478	24 275 280

4. Notes relatives à certains postes du compte de résultat

4.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires hors taxes, qui s'est élevé à 118.660.794 €, se décompose comme suit :

	France	Export & C.E.E	Total
Ventes de marchandises	59 411 805	754 459	60 166 264
Production vendue de Biens	0	0	0
Production vendue de services	58 478 127	2 016 403	58 494 530
TOTAL	115 889 932	2 770 862	118 660 794

Le chiffre d'affaires résulte des quatre divisions suivantes :

- Division Cloud & Managed services (Cloud Computing, hébergement et administration de système d'information, externalisation de plans de reprise d'activité...)
- Division Infrastructures & accompagnement (fourniture et mise en œuvre d'infrastructures complexes : sécurisation, consolidation et virtualisation),
- Division Modernisation Technologique (migrations de systèmes, migrations de langages et intégration de technologies),
- Division Réseau Sécurité & Communication unifiées

4.2. Transferts de charges

Les postes transferts de charges de l'exercice (+396.700 €) concernent notamment :

- des charges de personnel et de formation +366.876 €
- des charges de gestion courante +29.824 €

4.3. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice (-37.211 €) comprend notamment :

- des produits exceptionnels liés à des régularisations clients & fournisseurs antérieurs et des chèques anciens non débités pour +67.907€ ;

Annexe des comptes annuels au 30 avril 2021

CHEOPS TECHNOLOGY FRANCE

- des charges exceptionnelles découlant de litiges pour – 77.642 €, compensées par des reprises sur provisions à hauteur de +17.542 € ;
- des dotations aux provisions pour litiges à hauteur de – 41.520 € ;
- de cessions d'éléments d'actifs pour +480.820 €, dont 480.000 € à effet d'être refinancé par lease-back, et des VCN des éléments d'actifs cédés ou mis au rebus -463.830 €
- des charges diverses pour - 488 €.

4.4. Participation des salariés

CHEOPS TECHNOLOGY a provisionné au titre de la participation des salariés (réserve spéciale de participation), la somme de 1.078.557 €. La Décision du Conseil d'Etat en date du 20 mars 2013 a été prise en compte pour en déterminer le montant.

4.5. Impôt sur les sociétés

Ce poste est composé des éléments suivants :

IS aux taux normaux (28%) :	2.454.749 €
Contribution additionnelle :	55.828 €
Crédit Impôt Recherche (CIR) :	-125.662 €
Dons et mécénat :	- 69.960 €
Total	2.314.955 €

5. Autres informations

5.1. Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen employé au cours de l'exercice s'est élevé à 471 personnes (en équivalent temps plein) soit, avec les décompositions suivantes :

- 307 cadres et 164 non cadres ;
- 76 femmes et 395 hommes.

5.2. Etat des engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont les suivants :

Engagements donnés	Montant	Commentaires
Effets escomptés non échus		
Caution	6 000 000	Caution solidaire donnée par CHEOPS TECHNOLOGY, en sa qualité de preneur à bail, au profit du LCL en garantie du financement octroyé à la SCIMYKERINOS pour l'agrandissement du siège social de la société
Nantissement		Montant du financement : 6,000,000€ dont 5,100,180 € restant dûs au 30 avril 2021.
Indemnités de départ à la retraite	2 520 826	Charges patronales incluses
TOTAL	8 520 826	
Engagements reçus	Montant	
Effets escomptés non échus		
Autres		
TOTAL	0	

Annexe des comptes annuels au 30 avril 2021

CHEOPS TECHNOLOGY FRANCE

5.3. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Au 30 avril 2021, l'allègement total de la dette future d'impôt est évalué à 301,529 €.

Il provient de charges déductibles ultérieurement dont (montants exprimés en base HT) la contribution de solidarité (59.288 €) et la participation des salariés (1.078.557 €), avec un projection du taux d'Is à 28.5% sur le prochain exercice.

5.4. Rémunération allouée aux membres des organes d'administration

Cette information n'est pas donnée puisqu'elle reviendrait à communiquer une information individuelle. Il est cependant précisé que les administrateurs de la société perçoivent des jetons de présence au titre de leur fonction.

5.5. Tableaux de filiales et des participations

Filiales et participations	Capital social	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	CA HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos
<i>Détention directe</i> <i>DFI Service</i>	100 000 CHF	100,00%	2 832 773 €	2 832 773 €	12 488 289 CHF	22 012 CHF
<i>Détention Indirecte</i> <i>Néant</i>						
Participation financière JETKEY Invest.	891 000 €	50,00%	348 334 €	0 €		

5.6. Identité de la société consolidante

Dénomination : SAS KHEPREN

Capital de : 6 132 500 euro

Adresse du siège social :
37 rue Thomas Edison
33610 CANEJEAN

5.7. Engagements de crédit-bail

Le tableau ci-dessous reprend les engagements de crédit-bail et assimilés en cours à la date du 30 avril 2021.

- Prix de revient des biens pris en crédit-bail	22.972.692 €
- Redevances de l'exercice	4.118.691 €
- Montant des échéances restant dues	12.326.212 €

5.8. Honoraires HT des contrôleurs légaux des comptes

Le montant des honoraires des contrôleurs légaux des comptes a été provisionné à hauteur de 37.000 HT.